

REPUBLIQUE
FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE
HAUTE-SAOIE

COMMUNE DE LARRINGES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 janvier 2026

Délibération n°
20260127-01

L'an deux mille vingt-six et le vingt-sept janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Georges BLANC, Maire.

Nombre de Conseillers
En exercice 15
Présents 11
Votants 10

Présents : M. BLANC Georges, Mme METRAL Laure, Mme CHESSEL Christelle, M. GRAS Jean-François, M. COLLIARD Hervé, Mme SERVOZ-COCHARD Nadine, Mme SERVOZ Nathalie, Mme GUYOT Patricia, Mme LAINÉ Delphine, Mme GRIVEL Allma.

Date de la convocation
20 janvier 2026

Absents : M. CHESSEL Pascal (pouvoir à M. GRAS Jean-François), M. BOCHATON Sébastien (excusé), M. BOCHATON Philippe (excusé), M. DELEVAUX Jean-Jacques, M. COLLIARD Jean-François.

A été nommée secrétaire : Mme CHESSEL Christelle.

OBJET

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AVEC CHABLAIS INTER EMPLOI

Acte rendu exécutoire
après télé-transmission
en Sous-Préfecture le
28 JAN. 2026
et mise en ligne sur le
site internet de la
commune le
28 JAN. 2026
Le Maire

Georges BLANC

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal une convention de mise à disposition de personnel avec l'association Chablais Inter Emploi pour l'année 2026. Il précise que cette convention n'a un coût que si la commune fait appel à cette association pour un besoin ponctuel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Approuve les termes de la convention proposée,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de personnel avec Chablais Inter Emploi.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Larringes, le 27 janvier 2026

Le Maire

Georges BLANC

La Secrétaire de séance

Christelle CHESSEL